

Motion du 25 février 2014 de la commission des finances: «Naxoo: décryptons la gestion du Conseil administratif».

(ainsi amendée et renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal lors de la séance du 26 janvier 2015, dans le rapport M-1111 A/M-1113 A/M-1114 A)

MOTION

Considérant:

- le refus de la population, à 53%, de vendre la part de la Ville de Genève dans la société Naxoo à l'actionnaire minoritaire UPC Cablecom;
- le déni de démocratie qu'a constitué le transfert de clientèle de Naxoo à UPC Cablecom et qui a provoqué un fort mécontentement populaire;
- l'ignorance apparente du Conseil administratif sur le lancement d'un référendum lorsqu'il a autorisé le transfert de la clientèle;
- l'avenir flou de la société Naxoo suite au refus de la vente des actions;
- la manière dont le Conseil municipal a été continuellement mis devant le fait accompli par le Conseil administratif sur ce dossier,

le Conseil municipal, sur la base des travaux effectués en commission des finances et le rapport qui s'ensuit:

- déplore la violation des droits populaires qu'a constituée la migration de la clientèle de Naxoo avant la votation du 9 février 2014;
- regrette l'attitude de la présidence de Naxoo qui a refusé les levées de secret de fonction nécessaires à la bonne compréhension du dossier;
- invite le Conseil administratif à élaborer un plan d'action à court, moyen et long termes pour la Ville définissant ses objectifs quant au développement de 022 Télégenève avant la fin de la législature 2011-2015;
- invite le Conseil administratif à rapporter régulièrement au Conseil municipal quant à l'avancée du dossier.